



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 28 juin 2024
Nombre de conseillers présents : 31	
Nombre de suffrages exprimés : 35 dont : 4 pouvoirs	

SÉANCE DU 08 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Mons (Salle Jean Chauv)

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Michel BOUDIEU (suppléant de Claude DENIER),

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS, André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Claude DENIER,

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER,

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024-100 : Santé - Convention d'occupation précaire pour l'utilisation des locaux de la crèche par des professionnels de santé

Domaine et Patrimoine - Actes de gestion du domaine privé

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu la délibération n°2023-91 du 10/07/2023 de la communauté de communes Plaine Limagne portant création d'une société d'économie mixte « Maison de Santé d'Aigueperse »,

Vu la délibération n°2023-92 du 10/07/2023 de la communauté de communes Plaine Limagne portant participation de Plaine Limagne à la société d'économie mixte « Maison de Santé d'Aigueperse »,

Vu l'article L 2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Dans le cadre de sa politique de santé, Plaine Limagne et plusieurs professionnels de santé du territoire ont créé une SEM « Maison de Santé d'Aigueperse ». Cette société a pour objet la gestion d'un pôle de santé situé sur la commune d'Aigueperse, destiné à accueillir et regrouper des professionnels de santé dans des locaux pour lesquels elle doit réaliser des travaux d'aménagement.

A la suite de demandes émises par des professionnels de santé pour l'occupation de locaux à partir du 1^{er} septembre prochain, les travaux d'aménagement n'étant pas achevés à cette date, il est proposé que les professionnels de santé puissent s'installer temporairement dans les anciens bureaux de la crèche Graines de soleil à la Maison Nord Limagne, ces locaux étant vacants et disponibles.
Ces locaux font partie du domaine privé de la communauté de communes.

La mise à disposition des locaux fera l'objet d'une convention d'occupation précaire sur la base du document joint en annexe moyennant un loyer mensuel charges comprises fixé à 250 euros par local. Cette convention serait conclue à compter du 1^{er} septembre 2024 et jusqu'à la fin des travaux.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter l'installation des professionnels de santé dans les anciens bureaux de la crèche Graines de soleil au sein de la Maison Nord Limagne,**
- **de décider de consentir une convention d'occupation temporaire aux professionnels de santé, sous les charges et conditions exposées,**
- **d'autoriser le Président à signer lesdites conventions,**
- **d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches relatives à cette affaire.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 12 juillet 2024
Le président, Claude RAYNAUD
Original électronique signé électroniquement